



**Pour Nabila Driad, représentante de l'Office national de développement et de promotion de la formation continue, les jeunes du Sud algérien gagneraient beaucoup à connaître la nouvelle offre de services de cet établissement qui n'a certes pas de représentations décentralisées dans les régions, mais dont les directions de la formation professionnelle des wilayas peuvent assurer le relais en matière de validation des compétences acquises par l'expérience.**

Il s'agit d'un constat national : «Beaucoup de jeunes jouissent d'un savoir-faire acquis sur le tas, ils détiennent une expertise certaine et une ancienneté dans leur métier, mais qu'ils ne peuvent pas faire valoir par un diplôme.»

Avec l'arrivée de Noureddine Djefel aux commandes de cette institution qui est un EPIC dédié à la formation, aux études, au conseil et à l'assistance aux entreprises et organismes publics et privés, de nouvelles niches de formation ont étoffé l'offre de l'Ondefoc, et les jeunes possédant des compétences, soit trois ans d'expérience professionnelle justifiée par une attestation de travail et aucun diplôme professionnel, dans n'importe quel corps de métier, notamment manuel, peuvent désormais valider leurs compétences acquises par l'expérience.

Une nouveauté validée en mars 2019 par une circulaire ministérielle et qui permet aux populations concernées, à savoir les salariés, les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi et tout individu désirant valider ses compétences d'améliorer son statut, réaliser un projet professionnel ou tout simplement trouver un emploi, explique Mme Driad, qui ajoute que le minimum d'âge requis est de 20 ans.

L'autre nouvelle offre de formation de l'Ondefoc consiste en un brevet professionnel des conducteurs de transport de marchandises et de personnes via une autorisation du ministère des Transports et une nouvelle obligation réglementaire.

<https://www.elwatan.com/pages-hebdo/etudiant/validation-des-competences-acquises-par-l'experience-londefoc-un-office-etatique-a-la-conquete-du-sud-13-11-2019>